

# Liste des délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de LA PLANCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la Présidence de Madame Séverine JOLY-PIVETEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 30 juin 2023

Présents: 18 Votants: 21

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Jean-Paul HERVOUET, M. Christophe BATARD, Mme Nathalie BARREAU, M. Corentin BAUDRY, M. Pierrick LE GALLOU, Mme Chantal JUGIEAU, Mme Virginie BATARD, M. Bernard HERVOUET, M Gérard PERRAUD, Mme Angélique BOUCHAUD, Mme Valérie GIRAUDET, M. Christian DELHOMMEAU, M. Romain COUPRIE, Mme Frédérique PAVAGEAU, Mme Rachël DROUET, M. Gauthier WALSER, M. Jean-Paul RICHARD

#### Absent(e)s excusé(e)s:

Mme Karine BOUSSONNIERE donne pouvoir à Mme Valérie GIRAUDET, M. Benoit LIMOUSIN donne pouvoir à M. Jean-Paul HERVOUET, Mme Chrystèle FOUREL donne pouvoir à M. Romain COUPRIE, Mme Antoinette LEFEBVRE d'ARGENCÉ, Mme Laurence DOUCHEZ.

Secrétaire de séance : Chantal JUGEAU

Mme le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15.06.2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 15 juin 2023.

## **BATIMENTS** (délibérations)

• Validation de l'Avant-Projet Définitif du Pôle santé et autorisation de dépôt du permis de construire associé ainsi que des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional. N° DE-059-06-2023, codification fast 2.2.3

Madame le maire présente l'Avant-Projet Définitif relatif à l'extension du Pôle santé, dont les travaux sont prévus à compter de janvier 2024 pour une durée d'environ 1 an avec pour objectif de permettre l'accueil d'un nouveau médecin, un professionnel paramédical, un secrétariat pour les 3 médecins faisant office aussi d'infirmière en pratiques avancées, la mise en place d'une salle de réunion/pause afin que l'ensemble des professionnels puissent échanger sur les parcours de leurs patients. Une porte automatique sera aussi mise en place afin de faciliter l'accès aux personnes âgées et à mobilité réduite. Par ailleurs, les pompes à chaleur du bâtiment existant et l'isolation seront aussi changées afin d'améliorer le confort de l'ensemble des professionnels.

Mme le Maire rappelle qu'une subvention au titre de la DETR et de la DSIL a été notifiée pour un montant

de 190 000.00 € et que d'autres subventions sur ce projet sont attendues auprès de la Région et du Département.

Suite aux remarques des élus concernant le risque que le patio créé devienne un ilot de chaleur, l'architecte a revu son projet et une clôture surmontera un muret afin de faciliter l'aération du local.

L'estimation financière des travaux au stade de l'Avant-Projet Définitif était arrêtée préalablement à 413 800 € HT avec la prise en compte de 5 options pour un montant total de 15 700 € HT soit un montant total prévisionnel des travaux de 429 500 € HT.

Avec la demande de modification formulée par le conseil, le montant des travaux est estimé à 416 000.00 € HT avec la prise en compte de 5 options pour un montant total de 15 700 € HT soit un montant total prévisionnel des travaux de 431 700 € HT.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Réaliser les travaux d'extension du Pôle santé pour un coût arrêté des travaux stade APD à 431 700.00 € HT avec la prise en compte de 5 options (B, D, E, H et J)
- Approuver l'Avant-Projet Définitif tel que présenté
- Autoriser Mme le Maire à réaliser la consultation des entreprises et signer le permis de construire associé.
- Solliciter des demandes de subvention auprès de la Région et du Département au taux maximum pour le projet tout en rappelant qu'un reste à charge pour la collectivité d'au moins 20% doit être réalisé. Le coût de l'extension est estimé phase APD à 480 000.00 € HT avec comme indiqué cidessus, 431 700.00 € HT pour les travaux, et 48 000.00 € HT pour les frais annexes (Moe, Contrôle technique, SPS, étude de sol).
- Autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **FINANCES** (délibérations)

• Décision modificative n°1 Pôle santé : travaux extension du pôle santé. N° DE-060-06-2023, codification fast 7.1.3

Comme indiqué par Mme le Maire lors du vote du budget le 13/04/2023, le vote du budget n'a pas été configuré avec les travaux programmés d'extension du Pôle Santé.

Pour rappel, la commune a déjà déposé un dossier au titre de la DETR et de la DSIL sur ce projet et la commune a reçu notification de subvention pour un montant de 190 000.00 €. D'autres subventions seront sollicitées auprès du Département mais aussi de la Région. Toutefois dans l'attente de la notification de ces subventions, il est proposé d'inscrire un prêt pour le financement de cet investissement. Lorsque la notification des subventions sera réalisée, une ligne de trésorerie sera réalisée à hauteur du montant des subventions et concernant le reste à charge, un prêt sera réalisé. Pour information, le reste à charge ne pouvant être inférieur à 20% pour la commune, le financement minimum du projet sera de 96 000.00 € pour un projet estimé à 431 700.00 € HT pour les travaux et pour les autres frais (Moe, étude de sol, contrôle technique et SPS) à 48 000 € HT.

Il n'est pas exclu à ce stade que l'emprunt se fasse du budget principal au budget pôle santé.

Il est proposé par conséquent de réaliser la décision modificative tout en rappelant qu'avait été déjà inscrit au BP la somme de 59 900.00 € en travaux dont 39 900 € au titre des honoraires prévisionnelles de la maitrise d'œuvre et 20 000.00 € pour des frais d'étude.

Vu la phase avant-projet définitif qui a été proposé à la validation des élus, il est proposé au conseil municipal de réaliser la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes		
Section d'investissement				
2313 Immobilisation en cours, construction	+ 420 100.00 €			
1641 emprunt et dettes assimilées	-137 777.90 €	+ 282 322.10 € + 282 322.10 €		
Montant total section d'investissement	+ 282 322.10 €			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter la décision modificative n°1 du Pôle santé telle que présentée ci-dessus.

## **URBANISME** (délibérations)

• Dénomination d'une voie privée du lotissement le « Clos Moussard » en impasse du Sahara

N° DE-061-06-2023, codification fast 8.3.1

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire ».

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal sur proposition des propriétaires privés de la voie qui propose de la dénommer « Impasse du Sahara »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Adopter la dénomination suivante pour la voie privée créée dans le lotissement « Le clos du Moussard » conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération avec une voie libellée « impasse du Sahara » qui a été créée,
- Charger Madame le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur,
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Préciser que les services compétents auront ampliation de la présente délibération (Poste, SDIS, Secours,...).
- Vente d'une parcelle du domaine privé de la commune cadastrée ZM 294 à un administré

N° DE-062-06-2023, codification fast 3.2.1

Vu la demande de M. et Mme Peix d'acquérir la parcelle cadastré ZM 294 de la commune, Vu la précédente cession de la parcelle voisine cédée par l'AFAFAF à l'euro symbolique, Vu la proposition d'acquisition de la parcelle à l'euro symbolique faite par la municipalité, Vu l'avis du service des domaines en date du 7 juin 2023,

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Autoriser la cession de cette parcelle aux consorts Peix au prix de 1.00 € tout en précisant que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- Préciser qu'une servitude de passage permettant l'entretien du réseau d'eau pluviale sera inscrite à l'acte de cession,
- Autoriser Mme le Maire à signer tout documents relatifs à cette affaire.

#### **LANGE PAR DELEGATION AND MAIRE PAR DELEGATION**

o Déclaration d'intention d'aliéner

Pas de déclaration d'intention d'aliéner reçue depuis la dernière séance du conseil municipal.

o Commande publique : Marchés publics passés en délégation du maire

DATE	PRESTATAIRE	DESIGNATION	Montant HT	Montant TTC
09/06/2023	CORBE CUISINE	Réparations lave-Vaisselle – Restaurant	1 252.84 €	1 503.41 €
08/06/2023	VERTYS	Gazon euro nature - Cimetière	560.00€	616.00€
06/06/2023	VERTYS	Cannisse roseaux naturel - MDE	722.40 €	866.64 €
09/06/2023	PLG	Fournitures entretiens – Divers Bâtiments	1 694.00 €	2 032.80 €
10/06/2023	SMACL	Reprise toiture Eglise	14 703.90 €	17 644.68 €
19/05/2023	RESILIENCE TERRITOIRE	Plan communal de sauvegarde - Mairie	4 850.00 €	5 820.00 €
20/06/2023	PSO	Clôture terrain de foot	8 870.00 €	10 644.00 €
01/06/2023	KEVIN XEISS	Réparation toiture - CJB	160.00€	160.00€
30/05/2023	FRANSBOHOMME	Tubes et grilles – Renforcement voirie	1 436.36 €	1 723.63 €
28/06/2023	FRANSBOHOMME	Tubes et grilles – Renforcement voirie	1 796.90 €	2 156.28 €
15/06/2023 ENVOLIS	Divers matériels informatique – Mairie + Restaurant	1 095.00 €	1 314.00 €	
	TOTAL	38 964.01 €	46 668.57 €	

## **QUESTIONS DIVERSES:**

Fin de la séance à 20h05

Mme le Maire,

Séverine JOLY-PIVETEAU

La secrétaire de séance,

Mme Chantal JUGIEAU



